

معهد الدراسات
العلية التجارية
بقرطاج



IHEC
Carthage

CONVENTION DE STAGE OBLIGATOIRE

Année Universitaire : 2020-2021

La présente convention a pour objet de régler les rapports entre le stagiaire, l'Entreprise d'accueil et l'Établissement d'Enseignement. Elle définit les conditions dans lesquelles le stagiaire sera accueilli dans l'entreprise.

Article 1 : SIGNATAIRES :

ENTREPRISE D'ACCUEIL :

Nom de l'entreprise :

Représentée par :

En qualité de :

Adresse :

Tél :

Fax :

E Mail :

Nature de l'activité de l'entreprise :

STAGIAIRE :

Nom et prénom du stagiaire :

Date et lieu de naissance :

Nationalité :

Adresse :

Tél :

E-mail :

ETABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT :

Nom: Institut des Hautes Études Commerciales de Carthage "IHEC Carthage"

Représenté par : Dr.Senda BAGHDADI, Directrice des Stages et de l'ouverture sur l'environnement

Adresse : Rue Victor Hugo, Carthage Présidence. 2016. Tunis. TUNISIE

Téléphone : (+216) 71 774 720

Fax : (+216) 71 775 944

EMail: IHECCarthage.Directiondesstages@gmail.com

Article 2- ETUDES

Stage : En cours de programme :

Intitulé du Diplôme préparé :

Durée du diplôme:

Niveau d'études (L3 « L. Appliquée », M2 « Professionnel ») :

Année universitaire : 2020-2021

Article 3- OBJECTIF ET PROGRAMME DU STAGE

Le stage a pour but d'assurer l'application pratique des connaissances théoriques du stagiaire. L'Entreprise d'accueil doit confier au stagiaire des tâches et des responsabilités en rapport direct avec les qualifications et les compétences auxquelles conduit le diplôme préparé ou la formation suivie, et ce en accord avec l'Établissement d'enseignement.

Article 4- MAITRE DE STAGE

Tout au long de son stage, le stagiaire devra être encadré par un Maître de stage issu et désigné par l'Entreprise. Ces fonctions seront exercées par :

Nom et prénom du Maître de stage :

Titre :

Tél :

Adresse :

E-mail :

Article 5- CONDITIONS DE STAGE

Durée du stage :mois (durée du stage : minimum 3 mois, maximum 6 mois)

Période: duau.....

Durant son stage, le stagiaire demeure sous son statut d'étudiant. Il reste sous l'autorité et la responsabilité de l'Établissement d'enseignement supérieur.

Le stagiaire n'est pas pris en compte pour l'appréciation de l'effectif de l'entreprise. Du fait de son statut, l'entreprise d'accueil peut si elle le souhaite verser une gratification au stagiaire.

Article 6- COUVERTURE SOCIALE ET RESPONSABILITE CIVILE

Le stagiaire reste couvert contre les risques de maladies, de maternité, d'invalidité et d'accident du travail par l'assurance à laquelle il a souscrit lors de son inscription à l'IHEC Carthage.

Article 7- ATTESTATION DE STAGE ET EVALUATION DU STAGIAIRE

A l'issue du stage,

Le Maître de Stage devra délivrer à l'étudiant stagiaire une attestation de stage signée avec cachet de l'entreprise. Celle-ci sera rédigée sur papier en-tête de l'Entreprise d'accueil et mentionnera :

- La durée totale du stage,
- Les activités ou missions suivies, initiées ou mises en place par le stagiaire.

Le Maître de stage devra également procéder à une évaluation de la prestation du stagiaire, en remplissant une fiche d'évaluation qui lui sera remise à cet effet.

Le stagiaire est tenu de fournir une copie de son mémoire à l'entreprise d'accueil et déposer des copies à l'IHEC selon le règlement fixé.

Le maître de stage sera invité pour être dans le jury de soutenance de mémoire du stagiaire. Le jury sera composé par le président (Enseignant académique), l'encadreur académique et le maître de stage.

Article 8-CONDITIONS GENERALES

Les personnes qui sollicitent le bénéfice d'une convention de stage doivent obligatoirement être inscrites et participer réellement à un cycle de formation autorisant la réalisation d'un stage en entreprise.

Durant le stage, le stagiaire est soumis aux règles de conduite de l'entreprise en ce qui concerne les horaires, le règlement intérieur (absence, confidentialité, discipline) et les visites médicales.

La durée hebdomadaire maximale de travail doit suivre la législation en vigueur.

En cas de manquement à la discipline, le chef de l'Entreprise se réserve le droit de mettre fin au stage de l'étudiant. L'Établissement d'Enseignement sera informé de cette décision dans les 48 heures.

La présente convention devra être préparée en trois (03) exemplaires originaux.

Signataires

POUR L'ENTREPRISE

Nom et prénom :

Titre :

Faite à :

Le :

Cachet et Signature précédés de la mention « *Lu et Approuvé* » :

LE STAGIAIRE

Nom et prénom :

Faite à :

Le :

Signature :

POUR L'IHEC CARTHAGE

Nom et prénom : **Dr.Senda BAGHDADI**

Titre : *Directrice des Stages et de l'ouverture sur l'environnement*

Faite : à Carthage

Le :

Cachet et Signature précédés de la mention « *Lu et Approuvé* » :